Dimanche 22 Safar 1431

49ème ANNEE



Correspondant au 7 février 2010

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركب الأركب المركبة

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين موراسيم في النين مناشير، إعلانات وبالاغات مناشير، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT	Algérie Tunisie Maroc	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye Mauritanie		WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 10-39 du .9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la Présidence de la République
Décret présidentiel n° 10-40 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des affaires étrangères
Décret exécutif n° 10-41 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au Premier ministre
Décret exécutif n° 10-42 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales
Décret exécutif n° 10-43 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la justice, garde des sceaux
Décret exécutif n° 10-44 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre des finances
Décret exécutif n° 10-45 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'énergie et des mines
Décret exécutif n° 10-46 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des ressources en eau
Décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements
Décret exécutif n° 10-48 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre du commerce
Décret exécutif n° 10-49 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des affaires religieuses et des wakfs
Décret exécutif n° 10-50 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des moudjahidine
Décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
Décret exécutif n° 10-52 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des transports
Décret exécutif n° 10-53 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'éducation nationale
Décret exécutif n° 10-54 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'agriculture et du développement rural
Décret exécutif n° 10-55 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des travaux publics
Décret exécutif n° 10-56 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 10-57 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la ministre de la culture	120
Décret exécutif n° 10-58 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la communication	125
Décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	127
Décret exécutif n° 10-60 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	131
Décret exécutif n° 10-61 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	136
Décret exécutif n° 10-62 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des relations avec le Parlement	139
Décret exécutif n° 10-63 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	141
Décret exécutif n° 10-64 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	145
Décret exécutif n° 10-65 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	150
Décret exécutif n° 10-66 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger	157
Décret exécutif n° 10-67 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	161
Décret exécutif n° 10-68 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la jeunesse et des sports	165

DECRETS

Décret présidentiel n° 10-39 du .9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards cinq cent vingt six millions seize mille dinars (7.526.016.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 6.190.506.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 1.164.489.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité : 91.021.000 DA.

Section IV:

El-Haras El-Djamhouri : 80.000.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
 - le secrétaire général du Gouvernement,
 - le haut commissaire à l'amazighité,
 - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 10-40 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour

2010, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente milliards quatre cent huit millions deux cent quatre vingt mille dinars (30.408.280.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des affaires étrangères

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	606.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	356.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	76.024.000
	Total de la 1ère partie	1.038.524.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
32 02	Total de la 2ème partie	3.250.000
	3ème Partie	2.223.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	18.000.000
33-01	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	296.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	18.900.000
	Total de la 3ème partie	332.960.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	460.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	18.375.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	24.150.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	400.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	650.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	917.505.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	100.000.000
	Total de la 5ème partie	100.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	20.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	112.320.000
	Total de la 6ème partie	132.320.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	4.000.000
37-03	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger	6.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	2.534.559.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	2.700.000.000
42-03	Coopération internationale	5.050.721.000
42-04	Action maghrébine	11.000.000
	Total de la 2ème partie	7.761.721.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités	
	de stage — Frais de formation à l'étranger	3.800.000.000
	Total de la 3ème partie	3.800.000.000
	Total du titre IV	11.561.721.000
	Total de la sous-section I	14.096.280.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services à l'étranger — Traitement d'activité	620.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	5.200.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à	2 (00 000 000
	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.690.000.000
	Total de la 1ère partie	9.510.000.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	30.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	950.000.000
	Total de la 3ème partie	980.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.350.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	350.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	150.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.050.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	6.500.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	433.500.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.217.000.000
	Total de la 4ème partie	4.557.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	510.000.000

510.000.000

Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses..... 365.000.000 Services à l'étranger — Dépenses imprévues..... 300.000.000 Total de la 7ème partie..... 665.000.000 Total du titre III..... 16.222.000.000 TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger...... 90.000.000 Total de la 6ème partie..... 90.000.000 Total du titre IV..... 90.000.000 Total de la sous-section II..... 16.312.000.000 Total de la section I..... 30.408.280.000 Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères...... 30.408.280.000

Total de la 5ème partie.....

7ème Partie Dépenses diverses

37-21

37-22

46-91

Décret exécutif n° 10-41 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard sept cent quatre vingt dix neuf millions huit cent trente deux mille dinars (1.799.832.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, aux services du Premier ministre

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Premier ministre — Traitement d'activité	184.340.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	137.620.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	58.180.000
	Total de la 1ère partie	380.140.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	6.500.000
	Total de la 2ème partie	6.500.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	Z N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	5.880.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	80.240.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	8.220.000
	Total de la 3ème partie	94.365.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	184.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	11.000.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	48.000.000
34-05	Premier ministre — Habillement	1.442.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.600.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	500.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
24.80	December and interest December 11.11	27 219 000

0.000 .000 0.000 0.000 000. 0.000 0.000 0.000 0.000 2.000 0.000 000.0 0.000 Premier ministre — Parc automobile..... 34-80 27.318.000 34-92 Premier ministre — Loyers..... 59.000.000 34-97 Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat..... 17.000 Total de la 4ème partie..... 343.877.000 5ème Partie Travaux d'entretien 35-01 15.950.000 Premier ministre — Entretien des immeubles..... 15.950.000 Total de la 5ème partie.....

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	16.000.000
37-08	Frais de fonctionnement du conseil de la concurrence	21.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	20.000.000
	Total de la 7ème partie	262.000.000
	Total du titre III	1.102.832.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-04	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle de Shangai 2010 (Chine)	94.000.000
	Total de la 2ème partie	94.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	600.000.000
	Total de la 4ème partie	600.000.000
	Total du titre IV	697.000.000
	Total de la sous-section I	1.799.832.000
	Total de la section I	1.799.832.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	1.799.832.000

Décret exécutif n° 10-42 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre vingt sept milliards cent soixante dix huit millions trois cent quarante quatre mille dinars (387.178.344.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	436.520.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	309.678.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	30.264.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	50.000
	Total de la 1ère partie	777.012.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	35.345.000
	Total de la 2ème partie	35.610.000

		CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	<u>-</u>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	13.338.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	188.399.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	18.020.000
	Total de la 3ème partie	220.317.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	106.571.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.085.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.286.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	150.366.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	55.364.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	567.479.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	40.325.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	62.806.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de	51 000 000
36-07	recyclage des personnels des collectivités locales de Ôuargla	51.992.000 277.477.000
36-07 36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	314.287.000
50-00	Total de la 6ème partie	1.369.730.000
		1.509.750.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	60.000.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	168.038.000.000
	Total de la 7ème partie	168.396.150.000
	Total du titre III	170.950.685.000

Safar 1431 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 13 13 14 15 16 16 17 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18		
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	403.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
02	Total de la 3ème partie	463.000.000
		403.000.000
	4ème Partie	
44.01	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	358.666.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux centres d'enfouissement technique.	2.000.000.000
	Total de la 4ème partie	2.358.666.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	1 700 000 000
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	1.500.000.000 8.500.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme	8.300.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale	500.000.000
	Total de la 6ème partie	10.500.000.000
	Total du titre IV	13.321.666.000
	Total de la sous-section I	184.272.351.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	12.070.165.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.713.312.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.879.088.000
	Total de la 1ère partie	17.662.565.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	589.369.000
	Total de la 2ème partie	594.729.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	694.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.946.309.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	373.502.000
	Total de la 3ème partie	5.016.107.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	342.360.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	16.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	33.600.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	195.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	53.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	658.140.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	70.840.000
	Total de la 5ème partie	70.840.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état d'urgence dans certaines wilayas	5.000.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	4.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	26.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	280.000.000
	Total de la 7ème partie	327.000.000
	1	

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	E N° 10 15
TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	129.000.000
	Total de la 3ème partie	129.000.000
	Total du titre IV	129.000.000
	Total de la sous-section II	24.458.381.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — traitement d'activité	5.513.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
	Total de la 1ère partie	8.013.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	65.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	2.029.000
	Total de la 3ème partie	2.094.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000
	Total de la 4ème partie	304.000
	Total du titre III	10.511.000
	Total de la sous-section III	10.511.000
	SOUS-SECTION IV	
	CENTRE OPERATIONNEL NATIONAL D'AIDE A LA DECISION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Traitement d'activité	15.181.000
31-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Indemnités et allocations diverses	17.566.000
31-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.909.000
	Total de la 1ère partie	38.656.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations facultatives	200.000
33-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Sécurité sociale	7.736.000
33-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Contribution aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	9.236.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

17

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Remboursement de frais	2.327.000
34-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Matériel et mobilier	3.600.000
34-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Fournitures	1.160.000
34-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Charges annexes	500.000
34-55	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Habillement	50.000
34-57	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique des télécommunications	2.100.000
34-81	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Parc automobile	171.000
34-97	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9.918.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Entretien des immeubles	11.000
	Total de la 5ème partie	11.000
	Total du titre III	58.121.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Formation et perfectionnement des personnels	400.000
	Total de la 3ème partie	400.000
	Total du titre IV	400.000
	Total de la sous-section IV	58.521.000
	Total de la section I	208.799.764.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Sûreté nationale — Traitement d'activité	44.195.586.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	42.069.585.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.137.947.000
	Total de la 1ère partie	88.403.118.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	6.000.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000.000
	Total de la 2ème partie	1.406.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.759.200.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	6.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	22.065.900.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	1.900.000.000
	Total de la 3ème partie	25.731.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	900.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	1.600.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	1.260.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	2.800.000.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

19

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-05	Sûreté nationale — Habillement	7.300.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	5.200.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	1.000.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	510.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.800.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	120.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	24.493.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.700.000.000
	Total de la 5ème partie	1.700.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	25.200.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	5.000.000
37 03	Surere nationale Conferences et semmanes	
	Total de la 7ème partie	30.200.000
	Total du titre III	141.763.418.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	134.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total de la Selle parde	134.000.000
	Total du titre IV	134.000.000
	Total de la sous-section I	141.897.418.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-13	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel —	
31-13	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	481.200.000
34-11 34-12 34-13 34-14 34-16 34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	200.000.000 380.000.000 1.086.800.000 180.000.000 942.300.000 900.000.000 3.689.100.000
35-11	5ème Partie Travaux d'entretien Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques Total de la 5ème partie Total du titre III Total de la sous-section II	800.000.000 800.000.000 4.970.300.000 4.970.300.000 146.867.718.000
31-01 31-02	SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Protection civile — Traitement d'activité	10.686.675.000 5.447.480.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.712.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

21

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.750.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	40.000.000
	Total de la 2ème partie	42.750.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	529.712.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	4.060.410.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	7.500.000
	Total de la 3ème partie	4.600.282.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	108.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	65.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	42.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	400.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.300.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	50.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	200.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.166.410.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	9.700.000
	Total de la 5ème partie	9.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.650.000
	Total de la 7ème partie	1.650.000
	Total du titre III	22.974.659.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
	Total de la 3ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section I	23.064.659.000
		23.004.039.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13		
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	600.000.000
	Total de la 1ère partie	600.000.000
	3ème Partie	
	2 2000 2 700 00	
22.14	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	319.860.000
	T-4-1 d- 1- 25	
	Total de la 3ème partie	319.860.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	145.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	18.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	84.000.000 240.000.000
34-14 34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	900.000.000
34-10	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	270.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Laur automobile	10.000.000
	Total de la 4ème partie	1.667.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	154.000.000
	Total de la 5ème partie	154.000.000
	Total du titre III	2.740.860.000
	Total de la sous-section II	
	Total de la sous-section II	2.740.860.000

22 Safar 1431 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 7 février 2010		
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	107.100.000
	Total de la 1ère partie	107.100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	44.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	9.600.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	7.700.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	24.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	95.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	75.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	270.300.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	17.600.000
	Total de la 5ème partie	17.600.000
	Total du titre III	404.000.000
	Total de la sous-section III	404.000.000
	Total de la section III	26.209.519.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitement d'activité	21.768.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	3.586.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.398.000
	Total de la 1ère partie	53.752.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.524.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	6.338.000
	Total de la 3ème partie	8.902.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	523.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	330.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	770.000
34-24	Palais du Gouvernement — l'ournitures	12.100.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
2.70	Total de la 4ème partie	14.421.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	22.000.000
- 2 - 2 - 2	Total de la 5ème partie	22.000.000
	Total du titre III	99.075.000
	Total de la sous-section I	99.075.000
	Total de la section IV	99.075.000

22 Safar 1431 7 février 2010 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 TABLEAU ANNEXE (suite)		
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitement d'activité	181.440.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	71.780.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.685.000
	Total de la 1ère partie	265.905.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.868.000
	Total de la 2ème partie	2.468.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	4.340.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	63.305.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	5.849.000
	Total de la 3ème partie	73.974.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	17.850.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	5.500.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	5.775.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	425.500.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	460.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	
24.00	télécommunications.	23.200.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	19.000.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	7.740.000
34-92 34-96	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	50.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000
	Total de la 4ème partie	505.086.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	350.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	580.000
	Total de la 7ème partie	930.000
	Total du titre III	852.863.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	Total du titre IV	7.000.000
	Total de la sous-section I	859.863.000

22 Safar 1431 7 février 2010	Z N° 10	
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitement d'activité	1.186.700.000
31-12 31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	342.671.000
31-13	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	62.456.000
	Total de la 1ère partie	1.591.827.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	64.210.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	383.550.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	35.750.000
	Total de la 3ème partie	483.990.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	32.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	10.300.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	29.400.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	21.000.000
34-15 34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.670.000 29.000.000
34-52	d'exploitation	29.000.000
24.01		5 500 000

Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile.....

Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers.....

Total de la 4ème partie.....

5.500.000

1.310.000

152.180.000

34-91

34-93

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
35-11	Travaux d'entretien	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.160.000
	Total de la 5ème partie	6.160.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et	
	séminaires Total de la 7ème partie	360.000
	Total du titre III	360.000
		2.235.637.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités	
13 11	de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	2.241.637.000
	Total de la section VI	3.101.500.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitement d'activité	89.961.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	49.326.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel —	∓ ≱.J∠∪.UUU
	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.284.000
	Total de la 1ère partie	147.571.000
	2ème Partie	1.7.571.000
	Zeme Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000
	1	l

22 Safar 1431 7 février 2010 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 TABLEAU ANNEXE (suite)		
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	2.279.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	34.821.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	4.118.000
	Total de la 3ème partie	41.328.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	8.650.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	7.900.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	5.400.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	7.000.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	1.200.000.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.866.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	222.000.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.424.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	1.455.253.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	700.000
	Total du titre III	1.650.052.000

22	Sa	ıfar	1431
7 1	fév	rier	2010

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.460.000
	Total de la 3ème partie	28.460.000
	Total du titre IV	28.460.000
	Total de la sous-section I	1.678.512.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitement d'activité	175.790.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	78.904.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.259.000
	Total de la 1ère partie	272.953.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	7.561.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	63.724.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	4.118.000
	Total de la 3ème partie	75.883.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	34.344.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	6.500.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	7.000.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	13.000.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	3.154.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	2.773.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	67.740.000
35-11	5ème Partie Travaux d'entretien Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et	
	leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	421.776.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	480.000
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	422.256.000
	Total de la section VII	2.100.768.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	387.178.344.000

Décret exécutif n° 10-43 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante cinq milliards trois cent quatre vingt quatre millions quatre cent cinquante cinq mille dinars (45.384.455.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la justice, garde des sceaux

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitement d'activité	414.200.000 183.228.000 9.910.000 607.338.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000 105.000.000 105.500.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.040.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	169.143.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.843.000
	Total de la 3ème partie	186.226.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	126.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	35.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	495.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	23.572.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	689.262.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	32.000.000
	Total de la 5ème partie	32.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	617.374.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	40.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement de la résidence des magistrats	64.200.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	1.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	125.000.000
	Total de la 6ème partie	847.574.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation des conférences et séminaires	6.300.000
37-01	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	180.000.000
37-17	Administration centrale — Dépenses relatives à la vulgarisation du code de procédure civile et administrative	Mémoire
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	50.000.000
	Total de la 7ème partie	236.300.000
	Total du titre III	2.704.200.000

TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	CREDITS OUVERTS EN DA
INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
Action éducative et culturelle Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
Frais de formation	
Frais de formation	
Total du titre IV	150.000.000
Total de la sous-section I	150.000.000
SOUS-SECTION II SERVICES JUDICIAIRES TITRE III MOYENS DES SERVICES Ière Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services judiciaires — Traitement d'activité	150.000.000
SERVICES JUDICIAIRES TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services judiciaires — Traitement d'activité	2.854.200.000
SERVICES JUDICIAIRES TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services judiciaires — Traitement d'activité	
TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services judiciaires — Traitement d'activité	
Acaractère judiciaires — Prestations à caractère familial. 33-11 Services judiciaires — Prestations à caractère familial. 33-13 Services judiciaires — Prestations à caractère familial. 33-13 Services judiciaires — Prestations à caractère familial. 33-14 Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales. Total de la 3ème partie. 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services judiciaires — Remboursement de frais. 34-12 Services judiciaires — Matériel et mobilier. 34-13 Services judiciaires — Charges annexes. 34-14 Services judiciaires — Charges annexes. 34-15 Services judiciaires — Habillement. 34-98 Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues	
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services judiciaires — Traitement d'activité	
Personnel — Rémunérations d'activité	
Services judiciaires — Traitement d'activité	
Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	
Services judiciaires — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.016.516.000
Total de la 1ère partie	3.953.736.000
33-11 Services judiciaires — Prestations à caractère familial	
Services judiciaires — Prestations à caractère familial	14.561.464.000
Services judiciaires — Prestations à caractère familial	
Services judiciaires — Prestations à caractère familial	
Services judiciaires — Sécurité sociale	171.300.000
Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	3.407.707.000
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services judiciaires — Remboursement de frais	
Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services judiciaires — Remboursement de frais	3.922.007.000
34-11 Services judiciaires — Remboursement de frais. 34-12 Services judiciaires — Matériel et mobilier. 34-13 Services judiciaires — Fournitures. 34-14 Services judiciaires — Charges annexes. 34-15 Services judiciaires — Habillement. 34-80 Services judiciaires — Parc automobile. 34-93 Services judiciaires — Loyers. 34-98 Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues	
Services judiciaires — Matériel et mobilier	
Services judiciaires — Fournitures	3.716.309.000
Services judiciaires — Charges annexes	126.000.000
Services judiciaires — Habillement	349.500.000
34-80 Services judiciaires — Parc automobile	402.500.000
34-93 Services judiciaires — Loyers	13.535.000
34-93 Services judiciaires — Loyers	42.390.000
34-98 Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues	2 000 000
par l'Etat	
Total de la 4ème partie	l

22 Safar 1431 7 février 2010 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10			
	TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA	
	5ème Partie Travaux d'entretien		
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	609.000.000	
	Total de la 5ème partie	609.000.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	415.000.000	
	Total de la 7ème partie	415.000.000	
	Total du titre III	24.160.705.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000.000	
	Total de la 3ème partie	210.000.000	
	Total du titre IV	210.000.000	
	Total de la sous-section II	24.370.705.000	
	Total de la section I	27.224.905.000	
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION		
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-21	Administration pénitentiaire — Traitement d'activité	93.462.000	
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	47.530.000	
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.508.000	
	Total de la 1ère partie	151.500.000	

2ème Partie
Personnel — Pensions et allocations

Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels.....

Total de la 2ème partie.....

53.710.000 53.710.000

32-22

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	1.520.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	46.696.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	3.667.000
	Total de la 3ème partie	52.083.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	11.000.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	3.000.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	8.000.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	18.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	20.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.305.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	61.583.000
	5ème Partie	01.363.000
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
		10.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire	
	(ENAP)	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	12.000.000
37-25	Quote part de l'Algérie au financement du programme d'appui à la réforme du système pénitentiaire en Algérie	50.000.000
	Total de la 7ème partie	69.000.000
	Total du titre III	497.876.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	Z N° 10 37	
	TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000	
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	70.000.000	
	Total de la 3ème partie	110.000.000	
	Total du titre IV	110.000.000	
	Total de la sous-section I	607.876.000	
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-31	Etablissements pénitentiaires — Traitement d'activité	6.009.277.000	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	2.796.033.000	
31-33	Etablissements pénitentiaires — Personnels contractuels — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.865.000	
	Total de la 1ère partie	8.810.175.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000	
	Total de la 2ème partie	280.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	309.460.000	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	2.067.742.000	
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	201.242.000	
	Total de la 3ème partie	2.578.444.000	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	90.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	150.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	84.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	539.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	462.287.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.082.577.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	400.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	132.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	550.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	92.925.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	5.583.639.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	440.000.000
	Total de la 5ème partie	440.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	40.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	5.000.000
	Total de la 7ème partie	47.000.000
	Total du titre III	17.459.538.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	92.136.000
	Total de la 6ème partie	92.136.000
	Total du titre IV	92.136.000
	Total de la sous-section II	17.551.674.000
	Total de la section II	18.159.550.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	45.384.455.000

Décret exécutif n° 10-44 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante neuf milliards quarante quatre millions sept cent trente et un mille dinars (49.044.731.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des finances

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	500.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	271.620.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	76.100.000
	Total de la 1ère partie	848.320.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.200.000
	Total de la 2ème partie	2.400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.956.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	184.671.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	19.943.000
	Total de la 3ème partie	211.595.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	86.630.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	11.550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	100.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	228.465.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	288.000.000
	Total de la 5ème partie	288.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	71.630.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	2.000.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	40.000.000
	Total de la 6ème partie	2.111.630.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	308.122.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	6.000.000
	Total de la 7ème partie	321.122.000
	Total du titre III	4.011.532.000

Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	86.250.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique.	2.000.000
	Total de la 3ème partie	88.250.000
	4ème Partie	
	Action économique— Encouragement et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'institut supérieur de gestion et de planification	67.000.000
	Total de la 4ème partie	67.000.000
	Total du titre IV	155.750.000
	Total de la sous-section I	4.167.282.000
	Total de la section I	4.167.282.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitement d'activité	146.743.000
31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel —	40.642.000
	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.784.000
	Total de la 1ère partie	196.169.000
	2ème Partie	
32-02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	521.000
	Total de la 2ème partie	521.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	4.165.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	46.971.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	4.947.000
	Total de la 3ème partie	56.103.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	9.450.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	10.815.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	28.350.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	50.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	3.160.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	900.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	103.077.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	2.500.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	14.877.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	4.000.000
	Total de la 7ème partie	21.377.000
	Total du titre III	383.247.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	105.000.000
	Total de la 3ème partie	105.000.000
	Total du titre IV	105.000.000
	Total de la sous-section I	488.247.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitement d'activité	3.927.299.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	1.293.346.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations,	1.255.510.000
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	365.428.000
	Total de la 1ère partie	5.586.073.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	6.020.000
	Total de la 2ème partie	6.260.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	167.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	1.307.952.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	129.845.000
	Total de la 3ème partie	1.605.057.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	63.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	61.800.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	108.000.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	300.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.360.000

Directions régionales du Trésor — Parc automobile.....

Indemnités dues par l'Etat....

Total de la 4ème partie....

16.320.000 3.000.000

50.000

554.530.000

34-91

34-93

34-98

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	79.500.000
	Total de la 5ème partie	79.500.000
	Total du titre III	7.831.420.000
	Total de la sous-section II	7.831.420.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.200.000
	Total de la 1ère partie	5.200.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	640.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	840.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	60.000
	Total de la 4ème partie	1.540.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	680.000
	Total de la 5ème partie	680.000
	Total du titre III	7.420.000
	Total de la sous-section III	7.420.000
	Total de la section II	8.327.087.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10 45
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Traitement d'activité	4.826.562.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	2.746.716.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	97.272.000
	Total de la 1ère partie	7.670.550.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	21.850.000
	Total de la 2ème partie	23.515.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	213.575.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	1.900.610.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	153.000.000
	Total de la 3ème partie	2.267.585.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	36.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	7.850.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	30.300.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	11.600.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	55.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.364.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	10.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	153.624.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	7.860.000
	Total de la 5ème partie	7.860.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.500.000
	Total du titre III	10.129.634.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	10.189.634.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	54.500.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	44.890.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	255.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	400.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	136.595.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	109.610.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	27.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	688.005.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	73.920.000
	Total de la 5ème partie	73.920.000
	Total du titre III	761.925.000
	Total de la sous-section II	761.925.000
	Total de la section III	10.951.559.000
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Traitement d'activité	439.874.000
31-02	Direction générale des impôts — Iranement d'activité	151.386.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	58.500.000
	Total de la 1ère partie	649.760.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	18.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	136.570.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	15.557.000
	Total de la 3ème partie	170.167.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	100.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	25.870.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	280.750.000
34-04	Direction générale des impôts — Charges annexes	40.700.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	13.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	462.330.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	17.325.000
	Total de la 5ème partie	17.325.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	7.000.000
	Total de la 7ème partie	7.000.000
	Total du titre III	1.306.647.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10 4
TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	1.356.647.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitement d'activité	6 404 026 000
31-11	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	6.404.026.000 2.215.134.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations,	2.213.134.000
31 13	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	945.000.000
	Total de la 1ère partie	9.564.160.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	289.300.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	2.122.805.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	256.732.000
	Total de la 3ème partie	2.669.337.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	134.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	143.000.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	130.200.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	155.250.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	45.815.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	30.700.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	645.077.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	139.150.000
	Total de la 5ème partie	139.150.000
	Total du titre III	13.018.334.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	13.088.334.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	198.750.000
	Total de la 1ère partie	198.750.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	9.600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	80.100.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	691.000
	Total de la 4ème partie	90.391.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	52.000.000
	Total de la 5ème partie	52.000.000
	Total du titre III	341.141.000
	Total de la sous-section III	341.141.000
	Total de la section IV	14.786.122.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitement d'activité	78.117.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	31.572.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.302.000
	Total de la 1ère partie	117.991.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.687.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	27.422.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	3.128.000
	Total de la 3ème partie	33.257.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	5.650.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.850.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.740.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	255.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.690.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.195.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	197.253.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section I	227.253.000

22 Safar 7 février	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

53

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitement d'activité	2.695.889.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	1.043.866.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	509.830.000
	Total de la 1ère partie	4.249.585.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	120.342.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	932.635.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	105.505.000
	Total de la 3ème partie	1.158.782.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	55.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	60.450.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	62.800.000
34-14 34-15	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	72.660.000
34-15 34-91	Services deconcentres du domaine national — Habiliement	3.944.000
34-91 34-93	Services déconcentrés du domaine national — Faic automobile	40.519.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Eoyers	6.000.000 10.000
	Total de la 4ème partie	301.383.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	35.805.000
	Total de la 5ème partie	35.805.000
	Total du titre III	5.745.675.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section II	5.775.675.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.350.000
	Total de la 1ère partie	19.350.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	19.330.000
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	660.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	9.970.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	10.820.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.930.000
	Total de la 5ème partie	6.930.000
	Total du titre III	37.100.000
	Total de la sous-section III	37.100.000
	Total de la section V	6.040.028.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Traitement d'activité	223.300.000
31-01	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	153.804.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations,	133.00 1.000
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.700.000
	Total de la 1ère partie	391.804.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-01	Direction générale du budget — Prestations a caractere familiarium. Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	79.191.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	7.163.000
	Total de la 3ème partie	89.493.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	8.400.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	7.040.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	12.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.500.000

Direction générale du budget — Habillement.....

Direction générale du budget — Parc automobile.....

Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise —

Indemnités dues par l'Etat....

Total de la 4ème partie.....

234.000

10.000

4.000.000

34.184.000

34-05

34-90

34-97

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de	6 000 000
37-05	finances Direction générale du budget — Etudes	6.000.000 250.000.000
57 05	Total de la 7ème partie	262.000.000
	Total du titre III	778.931.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.000.000
	Total du titre IV	65.000.000
	Total de la sous-section I	843.931.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget— Traitement d'activité	839.508.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	219.786.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.925.000
	Total de la 1ère partie	1.097.219.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNI	E N° 10 57
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55,000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	12.350.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	262.719.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.650.000
	Total de la 3ème partie	292.789.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	22.000.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	15.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	25.000.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	18.000.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	4.000.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	15,000

15.000 Indemnités dues par l'Etat.... Total de la 4ème partie..... 86.474.000 5ème Partie Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles..... 12.000.000 Total de la 5ème partie..... 12.000.000Total du titre III..... 1.488.547.000

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage —	
	Présalaires — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	Total du titre IV	12.000.000
	Total de la sous-section II	1.500.547.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Traitement d'activité	557.048.000
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations	
31-23	diverses	154.237.000
	sociale	74.168.000
	Total de la 1ère partie	785.453.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Pensions de service et pour dommages corporels	580.000
	Total de la 2ème partie	595.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations à caractère familial	16.500.000
33-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations facultatives	48.000
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	176.822.000
33-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Contribution aux œuvres sociales	19.500.000
	Total de la 3ème partie	212.870.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

59

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Remboursement de frais	21.000.000
34-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Matériel et mobilier	15.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Fournitures	20.000.000
34-24 34-25	Services déconcentrés du budget — Equipement — Charges annexes	27.500.000 888.000
34-81	Services déconcentrés du budget — Equipement — Parc automobile	4.000.000
34-95	Services déconcentrés du budget — Equipement — Loyers	300.000
34-96	Services déconcentrés du budget — Equipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	88.788.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.099.706.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.500.000
	Total de la 3ème partie	7.500.000
	Total du titre IV	7.500.000
	Total de la sous-section III	1.107.206.000
	Total de la section VI	3.451.684.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Traitement d'activité	326.140.000
31-02 31-03	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations,	217.770.000
31-03	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.005.000
	Total de la 1ère partie	552.915.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.064.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	112.121.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	6.193.000
	Total de la 3ème partie	121.408.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	45.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.370.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.100.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	4.400.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	220.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.560.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	1.900.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	58.560.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	735.893.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
		8.000.000
	Total de la 3ème partie Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section I	743.893.000
	Total de la section VII	743.893.000

22 Safar 1431 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 7 février 2010		
TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VIII	
	COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	89.049.000
31-01	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	44.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.167.000
	Total de la 1ère partie	138.516.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.304.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.338.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.424.000
	Total de la 3ème partie	36.081.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.811.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.567.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.099.000

2	2 S	afar	1431
7	fév	rier	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

	TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	975.000	
	Total de la 5ème partie	975.000	
	6ème Partie		
	Subventions de fonctionnement		
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	380.000.000	
	Total de la 6ème partie	380.000.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000	
	Total de la 7ème partie	4.400.000	
	Total du titre III	576.076.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000	
	Total de la 3ème partie	1.000.000	
	Total du titre IV	1.000.000	
	Total de la sous-section I	577.076.000	
	Total de la section VIII	577.076.000	
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	49.044.731.000	

Décret exécutif n° 10-45 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt six milliards trois cent soixante huit millions sept cent quatre-vingt quinze mille dinars (26.368.795.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'énergie et des mines

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	85.570.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.210.000
	Total de la 1ère partie	339.780.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	26.000.000
	Total de la 2ème partie	26.050.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.586.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.100.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.210.000
	Total de la 3ème partie	89.956.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	91.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.800.000
34-05	Administration centrale — Habillement	544.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.150.000
34-92	Administration centrale — Loyers	26.250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	181.754.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.500.000
	Total de la 5ème partie	10.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	80.000.000
	Total de la 7ème partie	80.000.000
	Total du titre III	728.040.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

65

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non	
	gouvernementaux	15.800.000
	Total de la 2ème partie	15.800.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	25.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique	50.000.000
	Total de la 3ème partie	75.000.000
	•	73.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	200.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	50.000.000
44-13	Contribution au commissariat à l'énergie atomique (C.O.M.E.N.A.)	1.793.230.000
	Total de la 4ème partie	2.043.230.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité dans les régions du Sud	320.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de	
	dessalement	21.596.000.000
	Total de la 6ème partie	21.916.000.000
	Total de la sous-section I	24.050.030.000
	COLIC SECTION II	24.778.070.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	745.900.000
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	265.760.000
31-13	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	117.844.000
	Total de la 1ère partie	1.129.504.000

66

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.120.000
	Total de la 2ème partie	2.390.000
	Total de la Zenie parte	2.330.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.180.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	252.915.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	23.000.000
	Total de la 3ème partie	308.495.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.640.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.300.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	23.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	50.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.686.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	130.336.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	Total du titre III	1.590.725.000
	Total de la sous-section II	1.590.725.000
	Total de la section I	26.368.795.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	26.368.795.000

Décret exécutif n° 10-46 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards huit cent quarante cinq millions deux cent soixante dix sept mille dinars (7.845.277.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des ressources en eau

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	182.903.000
31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	61.185.000 42.555.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunération principales	800.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	300.000
	Total de la 1ère partie	287.743.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	165.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	570.000
	Total de la 2ème partie	735.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.098.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	61.440.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.500.000
	Total de la 3ème partie	74.088.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	62.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.322.000
34-92	Administration centrale — Loyers	Mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	114.342.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.800.000
	Total de la 5ème partie	13.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	475.000.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	50.000.000
	Total de la 6ème partie	525.000.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10			
TABLEAU ANNEXE (suite)					
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA			
	7ème Partie Dépenses diverses				
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	21.260.000			
	Total de la 7ème partie	21.260.000			
	Total du titre III	1.036.968.000			
	TITRE IV				
	INTERVENTIONS PUBLIQUES				
	3ème Partie				
	Action éducative et culturelle				
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10 (05 000			
	Trais de Tormation	18.685.000			
	Total de la 3ème partie	18.685.000			
	4ème Partie				
	Action économique — Encouragements et interventions				
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	Mémoire			
	Total de la 4ème partie	Mémoire			
	Total du titre IV	18.685.000			
	Total de la sous-section I	1.055.653.000			
	SOUS-SECTION II				
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE				
	TITRE III				
	MOYENS DES SERVICES				
	1ère Partie				
	Personnel — Rémunérations d'activité				
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Traitement d'activité	2.324.893.000			
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	740.036.000			

Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel contractuel - Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale

Total de la 1ère partie.....

989.376.000

4.054.305.000

31-13

70

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	3.300.000
32-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Pensions de service et pour dommages corporels	12.000.000
	Total de la 2ème partie	15.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	112.693.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique —Sécurité sociale	769.232.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	87.210.000
	Total de la 3ème partie	970.095.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	76.440.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	24.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique —Charges annexes	83.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique — Habillement	6.226.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique —Parc automobile	29.138.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	268.184.000
		200.104.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
		30.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Protection des sites stratégiques	1.431.740.000
- · · -	Total de la 7ème partie	1.431.740.000
	Total du titre III	6.789.624.000
	Total de la sous-section II	6.789.624.000
	Total de la section I	7.845.277.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	7.845.277.000

Décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trente huit millions huit cent deux mille dinars (2.038.802.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de la promotion des investissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	293.331.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	165.393.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.273.000
	Total de la 1ère partie	486.997.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	2.500.000 2.521.000
	3ème Partie	2.321.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.435.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	154.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	114.681.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.500.000
	Total de la 3ème partie	131.770.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	80.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	15.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	46.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	765.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.825.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.492.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	156.602.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	17.600.000
	Total de la 5ème partie	17.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	220.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	203.332.000
	Total de la 6ème partie	423.332.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.228.822.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	40.000.000
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (IN.A.P.I)	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	30.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	84.000.000
	Total de la sous-section I	1.312.822.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	ENNE N° 10 73
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	315.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	126.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.000.000
	Total de la 1ère partie	453.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11		8 000 000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	8.000.000 110.000.000
33-13	Total de la 3ème partie	118.000.000
		110.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	900.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	20.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	130.980.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	725.980.000
	Total de la sous-section II	725.980.000
	Total de la section I	2.038.802.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements	2.038.802.000

Décret exécutif n° 10-48 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix milliards cinq cent trente huit millions huit cent seize mille dinars (10.538.816.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitement d'activité	267.949.000 106.848.000 26.304.000 401.101.000
32-01 32-02	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations Administration centrale — Rentes d'accidents du travail Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels Total de la 2ème partie	210.000 600.000 810.000

22 Safar	1431
7 février	2010

75

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4 694 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	4.684.000 250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	105.449.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.297.000
	Total de la 3ème partie	·
	4ème Partie	120.680.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	52 950 000
34-01	Administration centrale — Kemboursement de Itals	52.850.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	4.293.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	25.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.400.000
34-05	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de	576.000
34-00	dépliants	15.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	162.379.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01		
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	200.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	200.000.000
	(C.A.C.Q.E)	440.000.000
	Total de la 6ème partie	640.000.000
		0.0000000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	45.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	50.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au renforcement des capacités exportatrices des petites et moyennes entreprises algériennes	20.000.000
	Total de la 7ème partie	128.000.000
	Total du titre III	1.502.970.000

22 Safar	1431
7 février	2010

76

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	86.000.000
	Total de la 3ème partie	86.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contributions aux chambres régionales de commerce et d'industrie (C.R.C.I)	63.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	40.000.000
44-05	Contributions aux associations d'utilité publique	30.000.000
	Total de la 4ème partie	133.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	2.572.000.000
	Total de la 6ème partie	2.572.000.000
	Total du titre IV	2.791.000.000
	Total de la sous-section I	4.293.970.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.44	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions de wilayas du commerce – Traitement d'activité	2.627.183.000
31-12 31-13	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	1.318.400.000
51-15	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel - Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	157.771.000
	Total de la 1ère partie	4.103.354.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	70.000
32-12	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.588.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10 7′
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	99.236.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	984.646.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	87.246.000
	Total de la 3ème partie	1.171.928.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	72.250.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	88.000.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	80.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	90.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	2.153.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	50.360.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	4.080.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	386.853.000
	5ème Partie	
05.11	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	72.000.000
	Total de la 5ème partie	72.000.000
	Total du titre III	5.735.723.000
	Total de la sous-section II	5.735.723.000

SOUS-SECTION III

DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE

TITRE III

MOYENS DES SERVICES

1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité

31-21	Directions régionales du commerce — Traitement d'activité	201.972.000
-------	---	-------------

31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	93.931.000
-------	--	------------

31-22	Directions regionales du commerce — Indemnites et allocations diverses	93.931.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel - Rémunérations,	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	4.403.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	83.606.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	7.946.000
	Total de la 3ème partie	96.115.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	12.500.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	20.000.000
34-23	Directions régionales du commerce— Fournitures	15.000.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	20.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	373.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	6.635.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	1.300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.818.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	18.000.000
	Total de la 5ème partie	18.000.000
	Total du titre III	509.123.000
	Total de la sous-section III	509.123.000
	Total de la section I	10.538.816.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	10.538.816.000

Décret exécutif n° 10-49 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi $\,$ n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards quatre cent quatre vingt dix sept millions quatre vingt neuf mille dinars (14.497.089.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitement d'activité	108.885.000 41.535.000
	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	15.670.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000 1.800.000
	Total de la 2ème partie	1.811.000
33-01 33-02	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.855.000 80.000
33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations facultatives	37.605.000 4.770.000
	Total de la 3ème partie	47.310.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.360.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.996.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	41.121.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.200.000
	Total de la Sème partie	5 200 000
	Total de la 5ème partie	5.200.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte	326.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	131.000.000
	Total de la 6ème partie	457.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader à Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	6.000.000
	Total de la 7ème partie	26.000.000
	Total du titre III	744.532.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	116.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	
	Cartarone on lavour do i omigration	380.000.000
	Total de la 2ème partie	496.000.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, d'ouvrages et publications religieux	80.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	46.500.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	8.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	14.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liées aux caravanes à caractère culturel et scientifique	39.000.000
	Total de la 3ème partie	292.500.000
	Total du titre IV	788.500.000
	Total de la sous-section I	1.533.032.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	6.882.466.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.211.791.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	489.420.000
	Total de la 1ère partie	9.583.677.000

Services déconcentrés de l'Etat - Pensions de service et pour dommages

corporels.....

Total de la 2ème partie....

32.000

33.520.000

33.552.000

32-11

32-12

	TABLEAU ANNEAE (Suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	715.320.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.265.028.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	249.000.000
	Total de la 3ème partie	3.229.848.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.630.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	100.480.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	Total du titre III	12.964.057.000
	Total de la sous-section II	12.964.057.000
	Total de la section I	14.497.089.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	14.497.089.000

Décret exécutif n° 10-50 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante cinq milliards quatre cent quatre millions huit cent quarante trois mille dinars (145.404.843.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des moudjahidine

Nos DEC		CDEDITE OLIVEDTS
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	121.907.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	52.627.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.169.000
	Total de la 1ère partie	203.703.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	198.000
	Total de la 2ème partie	378.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.892.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	601.173.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.000.000
	Total de la 3ème partie	611.135.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.285.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.157.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	44.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
		10.000
	Total de la 4ème partie	87.152.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.820.000
	Total de la 5ème partie	4.820.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	116.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	110.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	324.970.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	242.000.000
	Total de la 6ème partie	792.970.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10 85	
	TABLEAU ANNEXE (suite)		
NººS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.865.000	
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000	
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000	
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000	
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000	
37-08	Dépenses relatives à la commémoration du 55ème anniversaire de la Guerre de libération nationale	500.000.000	
	Total de la 7ème partie	549.865.000	
	Total du titre III	2.250.023.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	5.000.000	
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	11.000.000	
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	80.000.000	
	Total de la 3ème partie	96.000.000	
	4ème Partie		
	Action économique — Encouragements et interventions		
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954	91.363.000	
	Total de la 4ème partie	91.363.000	

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	109.397.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	710.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	7.400.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	31.850.000.000
	Total de la 6ème partie	142.134.900.000
	Total du titre IV	142.322.263.000
	Total de la sous-section I	144.572.286.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	378.246.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	127.988.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	72.890.000
	Total de la 1ère partie	579.124.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.473.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	126.570.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	14.200.000
	Total de la 3ème partie	164.743.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	21.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.360.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	64.790.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	9.500.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	17.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.400.000
	Total de la 7ème partie	4.900.000

Total du titre III.....

Total de la sous-section II....

Total de la section I.....

Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine.....

832.557.000

832.557.000

145.404.843.000

145.404.843.000

Décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards sept cent quatre-vingt quatre millions soixante neuf mille dinars (5.784.069.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	236.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	84.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	62.800.000
	Total de la 1ère partie	383.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	1.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	810.000
	Total de la 2ème partie	1.810.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.000.000
33-04	Administration centrale —Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	89.750.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	86.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	15.810.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	30.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	69.740.000
34-05	Administration centrale — Habillement	928.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.703.000
34-92	Administration centrale — Loyers	4.692.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	216.513.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	21.000.000
	Total de la 5ème partie	21.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	62.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	53.500.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	35.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la ville	20.000.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme	440.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	72.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme	95.000.000
36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	80.000.000
	Total de la 6ème partie	857.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
37-04	Administration centrale — Actions de sensibilisation	50.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	5.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel Bahr	150.000.000
37-09	Administration centrale — Appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie	33.000.000
	Total de la 7ème partie	268.000.000
	Total du titre III	1.837.573.000
		1.00

22 Safar	1431
7 février	2010

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	41.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.125.000
	Total de la 3ème partie	54.125.000
	4ème Partie	
	Action économique - Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND)	20.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (A.N.A.T)	20.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	20.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	20.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	20.000.000
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA-PARC	1.000.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie	2.100.000.000
	Total du titre IV	2.154.125.000
	Total de la sous-section I	3.991.698.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitement d'activité	345.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	164.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	96.000.000
	Total de la 1ère partie	605.000.000

2	2 S	afar	1431
7	fév	rier	2010

91

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'environnement — Rentes d'accidents de travail	Mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'environnement — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	Mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	127.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	9.700.000
	Total de la 3ème partie	141.766.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	27.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	93.960.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	15.750.000
	Total de la 5ème partie	15.750.000
	75 Danki-	
	7ème Partie Dépenses diverses	
	Depended arrelated	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	3.360.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement — Actions de sensibilisation	12.000.000
	Total de la 7ème partie	15.360.000
	Total du titre III	871.836.000
	Total de la sous-section II	871.836.000

TABLEAU ANNEXE (suite) CREDITS OUVERTS Nos DES LIBELLES **CHAPITRES** EN DA SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-21 389.500.000 Services déconcentrés du tourisme — Traitement d'activité 31-22 Services déconcentrés du tourisme — Indemnités et allocations diverses 181.700.000 31-23 Services déconcentrés du tourisme — Personnel contractuel - Rémunérations. 53,400,000 prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..... Total de la 1ère partie..... 624.600.000 3ème Partie Personnel — Charges sociales 33-21 Services déconcentrés du tourisme — Prestations à caractère familial 8.700.000 33-22 Services déconcentrés du tourisme — Prestations facultatives 320,000 33-23 Services déconcentrés du tourisme — Sécurité sociale 142.700.000 33-24 Services déconcentrés du tourisme — Contribution aux œuvres sociales 11.560.000 Total de la 3ème partie..... 163.280.000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-21 Services déconcentrés du tourisme — Remboursement de frais 24.675.000 2.040.000 34-22 Services déconcentrés du tourisme — Matériel et mobilier 34-23 20.750.000 Services déconcentrés du tourisme — Fournitures 34-24 35.750.000 Services déconcentrés du tourisme — Charges annexes 580.000 34-25 Services déconcentrés du tourisme — Habillement 34-92 7.400.000 Services déconcentrés du tourisme — Parc automobile 34-94 1.530.000 Services déconcentrés du tourisme — Loyers 34-98 Services déconcentrés du tourisme — Frais judiciaires — Frais d'expertise — 480.000 Indemnités dues par l'Etat 93.205.000 Total de la 4ème partie..... 5ème Partie Travaux d'entretien 35-21 Services déconcentrés du tourisme — Entretien des immeubles...... 9.450.000 Total de la 5ème partie..... 9.450.000 7ème Partie Dépenses diverses 37-24 Services déconcentrés du tourisme — Frais liés à l'organisation des activités 30.000.000 touristiques et des voyages 30.000.000 Total de la 7ème partie..... 920.535.000 Total du titre III..... 920.535.000 Total de la sous-section III. 5.784.069.000 Total de la section I..... Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme 5.784.069.000

Décret exécutif n° 10-52 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix neuf milliards trois cent quarante cinq millions deux cent trente trois mille dinars (19.345.233.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des transports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	180.355.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	70.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations - prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.175.000
	Total de la 1ère partie	279.230.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	580.000
	Total de la 2ème partie	680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.985.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	62.764.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.964.000
	Total de la 3ème partie	70.803.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.395.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	1.000.000
2.70	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	60.073.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.220.000
	Total de la 5ème partie	9.220.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	72.866.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	130.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (ISM)	130.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	64.243.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	46.952.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (E.T.F.I.M)	40.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (E.T.F.I.M)	40.000.000
36-08	Subvention au centre national de permis de conduire (CE NA PE C)	80.000.000
	Total de la 6ème partie	604.061.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-05	Administration centrale — Financement du programme d'appui au secteur des transports	88.350.000
	Total de la 7ème partie	89.350.000
	Total du titre III	1.113.417.000

22 Safar	1431
7 février	2010

95

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	22 500 000
	Frais de formation	23.500.000
	Total de la 3ème partie	23.500.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	0.000.000.000
44-02	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non	8.008.000.000
	gouvernementaux	800.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéroportuaires (E.G.S.A)	42.000.000
44-05	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routières	44.000.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	167.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national de contrôle technique automobile (ENACTA)	5.000.000
44-08	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	8.100.000.000
44-09	Contribution à l'établisssement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA)	100.000.000
44-10	Contribution à l'établisssement public de transport urbain d'Oran	50.000.000
44-11	Contribution à l'établisssement public de transport urbain de Constantine	50.000.000
44-12	Contribution à l'établisssement public de transport urbain de Annaba	24.000.000
44-13	Contribution à l'établisssement national de la navigation aérienne (ENNA)	200.000.000
	Total de la 4ème partie	16.790.800.000
	Total du titre IV	16.814.300.000
	Total de la sous-section I	17.927.717.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	673.600.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	234.300.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	133.250.000
	Total de la 1ère partie	1.041.150.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	36.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.536.000

	TABLEAU ANNEAE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	41.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	227.050.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	285.290.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.160.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.577.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.438.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.315.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	72.040.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.500.000
	Total de la 5ème partie	10.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Règlement de créances de 2007 à 2008 relatives aux charges annnexes	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	1.417.516.000
	Total de la sous-section II	1.417.516.000
	Total de la section I	19.345.233.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	19.345.233.000

Décret exécutif n° 10-53 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt dix milliards cinq cent soixante six millions cent soixante sept mille dinars (390.566.167.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'éducation nationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	228.030.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	77.070.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations - prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.670.000
	Total de la 1ère partie	326.770.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	248.000
	Total de la 2ème partie	248.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.556.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	76.275.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.031.000
	Total de la 3ème partie	89.982.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.410.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	24.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	8.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	73.890.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	517.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	16.604.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	8.389.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	433.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	100.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	160.000.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	40.000.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	150.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	218.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	115.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.657.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	80.473.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	30.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	36.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	302.000.000
	Total de la 6ème partie	29.831.473.000

NºS DES CHAPITRES	TABLEAU ANNEXE (suite)	
	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	12.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	101.000.000
	Total de la 7ème partie	126.000.000
	Total du titre III	30.455.363.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	280.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	283.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	561.330.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	10.000.000
43-42	Cantines scolaires	12.852.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	379.650.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	3.256.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation nationale	1.686.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	145.000.000

Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique.....

Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes......

Total de la 3ème partie.....

53.820.000

60.500.000

19.004.300.000

43-62

43-63

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000
	7ème Partie	
47-21	Action sociale — Prévoyance Santé scolaire	231.900.000
77 21		231.900.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre IV	35.019.200.000
	Total de la sous-section I	65.474.563.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	5.223.134.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.894.360.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	396.418.000
	Total de la 1ère partie	7.513.912.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	4.400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	425.300.000
	Total de la 2ème partie	429.700.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	201.714.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.779.374.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	162.286.000
	Total de la 3ème partie	2.143.374.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	224.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	68.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	122.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	139.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.300.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	45.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	606.258.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	56.000.000
	Total de la 5ème partie	56.000.000
	Total du titre III	10.749.244.000
	Total de la sous-section II	10.749.244.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitement d'activité	129.502.865.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	47.429.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental personnnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.788.955.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitement d'activité	37.723.161.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	17.710.561.000

Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale

Total de la 1ère partie.....

3.540.325.000

241.694.867.000

31-33

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	6.338.710.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	44.233.040.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	4.997.988.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.600.094.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	13.859.859.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	1.617.802.000
	Total de la 3ème partie	72.647.493.000
	Total du titre III	314.342.360.000
	Total de la sous-section III	314.342.360.000
	Total de la section I	390.566.167.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	390.566.167.000

Décret exécutif n° 10-54 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quinze milliards neuf cent quatre vingt et onze millions deux cent quarante quatre mille dinars (115.991.244.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'agriculture et du développement rural

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	224.596.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	72.623.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.597.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	315.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	130.000
	Total de la 1ère partie	330.261.000

22 S	Safar	1431
7 fé	vrier	2010

104

TABLEAU ANNEXE (suite)	
LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
2ème Partie	
	425,000
	423.000
corporels	448.000
Total de la 2ème partie	873.000
3ème Partie	
Personnel — Charges sociales	
Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.525.000
Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
Administration centrale — Sécurité sociale	74.304.000
Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.270.000
Total de la 3ème partie	88.176.000
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
	20 500 000
	39.500.000
	4.590.000
	6.834.000 32.760.000
	312.000
	4.388.000
	1.245.000
·	1.243.000
Indemnités dues par l'Etat	10.000
Total de la 4ème partie	89.639.000
5ème Partie	
Travaux d'entretien	
Administration centrale — Entretien des immeubles	7.000.000
Total de la 5ème partie	7.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations Administration centrale — Rentes d'accidents du travail

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 1		
TABLEAU ANNEXE (suite)			
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	6ème Partie		
	Subventions de fonctionnement		
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	79.426.000	
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	510.450.000	
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	127.355.000	
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	74.000.000	
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	403.105.000	
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	52.700.000	

Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS).....

Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV).....

Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)......

Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)......

Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).....

Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS).....

Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et

Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV).....

7ème Partie Dépenses diverses

Administration centrale — Conférences et séminaires.....

Administration centrale - Frais de fonctionnement des bureaux de

représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin

dans la région occidentale.....

Total de la 7ème partie.....

Total du titre III.....

plants (CNCC).....

Total de la 6ème partie.....

36-51

36-61

36-62

36-71

36-93

36-94

36-95

36-97

37-01

37-03

105

815.900.000

341.137.000

192.089.000

136.531.000

107.000.000

62.301.000

96.828.000

299.000.000

3.297.822.000

8.890.000

6.600.000

15.490.000

3.829.261.000

22	Sa	afar	1431
7 f	év:	rier	2010

106

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.245.000
	Total de la 3ème partie	7.245.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	50.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales ((OAIC)	89.967.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	233.029.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	379.434.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	6.183.788.000
	Total de la 4ème partie	96.833.751.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire (FNRA)	500.000.000
	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV Total de la sous-section I	97.340.996.000

2 Safar 1431 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10 10 février 2010		
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	3.964.745.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.427.669.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	375.306.000
	Total de la 1ère partie	5.767.720.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.866.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	11.366.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	218.802.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.348.103.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	142.600.000
	Total de la 3ème partie	1.710.657.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	74.033.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	74.967.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	50.190.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	109.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.655.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	72.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	389.105.000

22 Safar	1431
7 février	2010

108

TABLEAU ANNEXE (suite)			
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	34.650.000	
	Total de la 5ème partie	34.650.000	
	Total du titre III	7.913.498.000	
	Total de la sous-section II	7.913.498.000	
	Total de la section I	109.083.755.000	
	SECTION II		
	DIRECTION GENERALE DES FORETS		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Direction générale des forêts — Traitement d'activité	77.464.000	
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	32.610.000	
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.778.000	
	Total de la 1ère partie	121.852.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000	
	Total de la 2ème partie	9.000.000	

22 Safar	1431
7 février	2010

109

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	2.454.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	33.270.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	3.358.000
	Total de la 3ème partie	39.132.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	9.087.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	1.836.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	3.250.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	1.495.850.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	120.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.631.745.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	4.190.000
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	4.000.000
	Total de la 5ème partie	8.190.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
27.01	-	4.500.000
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	1.500.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000
	Total de la 7ème partie	6.834.000
	Total du titre III	1.816.753.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	11.000.000
	Total de la 3ème partie	11.000.000

22 Safar	1431
7 février	2010

110

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	12.000.000
	Total de la sous-section I	1.828.753.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitement d'activité	2.091.359.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	723.047.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations, prestation à caractère familial et cotisation de sécurité sociale	313.806.000
	Total de la 1ère partie	3.128.212.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.080.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	21.085.000
	Total de la 2ème partie	23.165.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	156.708.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	703.604.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Securité sociale	60.646.000
55-14		
	Total de la 3ème partie	921.628.000

2 Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERII	ENNE N° 10 1:
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	53.661.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	24.560.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	27.500.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	53.000.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	5.753.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	63.920.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	231.259.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	48.950.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	271.649.000
	Total de la 5ème partie	320.599.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	453.873.000
	Total de la 7ème partie	453.873.000
	Total du titre III	5.078.736.000
	Total de la sous-section II	5.078.736.000
	Total de la section II	6.907.489.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du	
	développement rural	115.991.244.000

Décret exécutif n° 10-55 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards cinq cent quarante sept millions vingt mille dinars (5.547.020.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des travaux publics

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	137.750.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	43.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.300.000
	Total de la 1ère partie	210.050.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	19.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	374.000
	Total de la 2ème partie	393.000

22 Safar	1431
7 février	2010

113

TABLEAU ANNEAE (Suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.650.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	45.300.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.300.000
	Total de la 3ème partie	53.295.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	320.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.980.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	56.804.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.400.000
	Total de la 5ème partie	8.400.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	168.000.000
	Total de la 6ème partie	168.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.100.000
	Total de la 7ème partie	11.100.000
	Total du titre III	508.042.000

TABLETO MATCHE (oute)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	31.300.000
	Total de la 3ème partie	31.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	31.890.000
	Total de la sous-section I	539.932.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitement d'activité	2.354.500.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	539.900.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	584.250.000
	Total de la 1ère partie	3.478.650.000
	2ème Partie	
32-11	Personnel — Pensions et allocations Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.500.000
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour	0.300.000
	dommages corporels	7.440.000
	Total de la 2ème partie	15.940.000

22 Safar 7 février	

115

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	144.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	725.460.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	81.800.000
	Total de la 3ème partie	952.220.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	89.250.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	11.000.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	55.650.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	154.000.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	5.448.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	50.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	2.150.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	367.978.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	26.300.000
	Total de la 5ème partie	26.300.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	13.000.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	153.000.000
	Total de la 7ème partie	166.000.000
	Total du titre III	5.007.088.000
	Total de la sous-section III	5.007.088.000
	Total de la section I	5.547.020.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	5.547.020.000

Décret exécutif n° 10-56 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quatre vingt quinze milliards onze millions huit cent trente huit mille dinars (195.011.838.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	198.206.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	64.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.638.000
	Total de la 1ère partie	277.199.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	475.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	475.000

22 Safar	1431
7 février	2010

117

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	65.640.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.300.000
	Total de la 3ème partie	79.940.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	9.833.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	445.978.000
34-05	Administration centrale — Habillement	475.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90 34-97	Administration centrale — Parc automobile	3.882.000
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	537.878.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.01		11.375.000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.375.000
	Total de la 5ème partie	11.575.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	88.410.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	110.000.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFP)	2.100.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	142.260.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	100.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	68.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	58.000.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	28.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	81.894.000
	Total de la 6ème partie	2.776.564.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	78.700.000
	Total de la 7ème partie	78.700.000
	Total du titre III	3.762.131.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.500.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.400.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	
	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	187.809.511.000
46-02	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé:	1.000.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	1.250.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	1.760.000.000
	Total de la 6ème partie	189.633.073.000
	Total du titre IV	189.653.973.000
	Total de la sous-section I	193.416.104.000
		193.110.10 1.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	711.444.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	305.722.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	122.822.000
	Total de la 1ère partie	1.139.988.000

22 Safar	1431
7 février	2010

119

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	700.000
	Total de la 2ème partie	1.133.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	40.500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	252.440.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	31.000.000
	Total de la 3ème partie	323.940.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	37.128.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.800.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.017.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.228.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	114.673.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	1.595.734.000
	Total de la sous-section II	1.595.734.000
	Total de la section I	195.011.838.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	195.011.838.000

Décret exécutif n° 10-57 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt et un milliards six cents trente millions cent trente mille dinars (21.630.130.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, à la ministre de la culture

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	180.933.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	69.550.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.646.000
	Total de la 1ère partie	286.129.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.140.000
	Total de la 2ème partie	2.182.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	63.106.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.800.000
	Total de la 3ème partie	75.000.000

2 Safar 1431 ' février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10 12
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	51.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	344.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.110.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.865.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	101.929.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	27.500.000
	Total de la 5ème partie	27.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	450.534.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	281.408.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel	82.162.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	419.131.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	83.200.000
36-08	Subvention à l'office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	268.303.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	84.198.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	617.230.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	1.110.085.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	118.200.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	30.436.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	42.716.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	34.800.000
36-19	Subvention à la bibliothèque de lecture publique	3.170.000.000
36-20	Subvention à l'office du Parc culturel de Toaut Gourara Tidilkelt	50.000.000
36-21	Subvention à l'office du Parc culturel de l'Atlas Saharien	50.000.000
36-22	Subvention à l'office du Parc culturel de Tindouf	50.000.000
36-23	Subvention au centre national du livre	76.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	35.000.000
	Total de la 6ème partie	7.053.403.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	100.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	4.475.000.000
37-07	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation de la manifestation " Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011"	6.000.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maachi»	7.200.000
	Total de la 7ème partie	10.582.200.000
	Total du titre III	18.128.343.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	45.000.000
	Total de la 3ème partie	55.000.000

22 Safar	1431
7 février	2010

123

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	800.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	12.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	320.000.000
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	20.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	30.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	100.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	78.000.000
44-22	Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	250.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	80.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	60.000.000
44-25	Administration centrale — Contribution à l'ensemble national de la musique andalouse	20.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale pour le rayonnement culturel	125.420.000
44-27	Administration centrale — Contribution à l'office national des droits d'auteurs et droits voisins	68.000.000
	Total de la 4ème partie	1.963.420.000
	Total du titre IV	2.018.420.000
	Total de la sous-section I	20.146.763.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	617.400.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	191.314.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	121.058.000
	Total de la 1ère partie	929.772.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.204.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	202.197.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	19.278.000
	Total de la 3ème partie	237.899.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	216.000
	Total de la 4ème partie	94.696.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	21.000.000
	Total de la 5ème partie	21.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	200.000.000
	Total de la 7ème partie	200.000.000
	Total du titre III	1.483.367.000
	Total de la sous-section II	1.483.367.000
	Total de la section I	21.630.130.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	21.630.130.000

Décret exécutif n° 10-58 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards cinq cent soixante sept millions sept cent vingt mille dinars (7.567.720.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la communication

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	106.107.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	56.404.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations,	16064000
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.064.000
	Total de la 1ère partie	178.575.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	9.530.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	40.626.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.224.000
	Total de la 3ème partie	46.390.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	140.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	Mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	40.750.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01		2 000 000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.750.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	7.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	4.000.000
37-06	Administration centrale — Action exceptionnelle d'information	2.500.000
37-18	Dépenses liées à la retransmission des matchs de la coupe du monde 2010 (Dotation à verser à l'ENTV)	511.000.000
	Total de la 7ème partie	534.250.000
	Total du titre III	812.495.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.400.000
	Total de la 3ème partie	1.400.000
	4ème Partie	1.400.000
44-01	Action économique — Encouragements et interventions Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision	
44-01	(ENTV)	2.900.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	1.286.900.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S)	1.336.900.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	443.025.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I)	34.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location d'un répéteur pour diffusion de programmes de télévision par satellite, abonnement et droits de diffusion à Arabe Sat 3A	643.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la Maison de la presse	10.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	100.000.000
	Total de la 4ème partie	6.753.825.000
	Total du titre IV	6.755.225.000
	Total de la sous-section I	7.567.720.000
	Total de la section I	7.567.720.000
1	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	7.567.720.000
	Total des el cults ouvel is au ministre de la communication	7.507.720.000

Décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard sept cent soixante seize millions trois cent quarante deux mille dinars (1.776.342.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitement d'activité	89.800.000 51.520.000 17.340.000 158.660.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.814.000 10.000 35.343.000 3.600.000 40.767.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23.570.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.090.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.340.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	812.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.330.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.212.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.730.000
	Total de la 5ème partie	2.730.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	230.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (AND-PME)	105.000.000
	Total de la 6ème partie	335.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	23.000.000
37-03	Subvention pour frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises	13.000.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution du mémorandum d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME et de l'artisanat	9.000.000
37-07	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	6.000.000
	Total de la 7ème partie	51.000.000
	Total du titre III	641.369.000

Safar 1431 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	3.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	20.000.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	15.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	124.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	30.000.000
44-07	Contribution aux pépininières d'entreprises	65.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de communication.	35.000.000
	Total de la 4ème partie	289.000.000
	Total du titre IV	302.000.000
	Total de la sous-section I	943.369.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	340.831.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	182.646.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	86.967.000
	Total de la 1ère partie	610.444.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.678.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	129.745.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	1.676.000
	Total de la 3ème partie	137.579.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	23.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	28.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	784.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.408.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	258.000
	Total de la 4ème partie	80.150.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	Total du titre III	832.973.000
	Total de la sous-section II	832.973.000
	Total de la section I	1.776.342.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	1.776.342.000

Décret exécutif n° 10-60 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante treize milliards quatre cent quatre vingt trois millions huit cent deux mille dinars (173.483.802.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	209.934.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	73.278.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.200.000
	Total de la 1ère partie	308.412.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	700.000
	Total de la 2ème partie	700.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.026.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	69.562.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.500.000
	Total de la 3ème partie	82.208.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	53.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.350.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.100.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	120.265.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	75.775.616.000
36-02	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en	
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire	84.340.000 134.500.000
36-05	Subventions aux universités	79.410.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.	5.308.000.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	6.378.000.000
	Total de la 6ème partie	167.090.456.000

22 Safar	1431
7 février	2010

133

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.000.000 3.000.000
37-03 37-05	Administration centrale — Etades	3.000.000
	universitaires	6.000.000
37-06	Administration centrale — Frais de formation des professeurs de l'enseignement moyen en activité	2.640.000.000
	Total de la 7ème partie	2.662.000.000
	Total du titre III	170.279.041.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Frais de participation aux organismes	
	internationaux	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	600.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	11.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	490.000.000
	Total de la 3ème partie	501.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	42.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	138.260.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	180.840.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	124.039.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	144.864.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRSTAPC)	149.405.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	40.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	96.640.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	543.014.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	235.514.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	675.038.000
44-14	Centre de recherche de soudage et de contrôle (C.R.S.C)	230.447.000
	Total de la 4ème partie	2.600.061.000
	Total du titre IV	3.103.161.000
	Total de la sous-section I	173.382.202.000
	Total de la section I	173.382.202.000

22 Safar 1431 7 février 2010	
ITS OUVERTS EN DA	

134

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitement d'activité	34.500.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	15.000.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.800.000
	Total de la 1ère partie	55.300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	500.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	12.300.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	200.000
	Total de la 3ème partie	13.020.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	4.725.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	1.470.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	1.785.000

22 Safar	1431
7 février	2010

135

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	100.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc-automobile	1.000.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	11.090.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	2.690.000
	Total de la 5ème partie	2.690.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Etudes	1.500.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	6.500.000
	Total de la 7ème partie	15.000.000
	Total du titre III	97.100.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques.	2.500.000
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	Total du titre IV	4.500.000
	Total de la sous-section I	101.600.000
	Total de la section II	101.600.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	173.483.802.000

Décret exécutif n° 10-61 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards vingt trois millions deux cent trois mille dinars (2.023.203.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	112.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	46.730.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.252.000
	Total de la 1ère partie	197.982.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	38.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.060.000
	Total de la 3ème partie	43.060.000
'	•	•

22 Safar	1431
7 février	2010

137

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.660.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.080.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.875.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.079.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.920.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	83.184.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	16.800.000
	Total de la 5ème partie	16.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	177.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale des P.T.T d'Alger	80.000.000
	Total de la 6ème partie	257.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
0, 01	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	601.566.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
45-01	Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (A.S.A.L)	507.603.000
	Total de la 4ème partie	507.603.000
	Total du titre IV	509.603.000
	Total de la sous-section I	1.111.169.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	380.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	159.094.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	89.700.000
	Total de la 1ère partie	629.294.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	300.000
32 12	corporels	36.650.000
	Total de la 2ème partie	37.150.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
	· ·	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	10.300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	133.700.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	12.070.000
	Total de la 3ème partie	156.070.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.280.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	10.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.400.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	75.240.000
		. 2.2 . 3.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	14.280.000
	Total de la 5ème partie	14.280.000
	Total du titre III	912.034.000
	Total de la sous-section II	912.034.000
	Total de la section I	2.023.203.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	2.023.203.000
	- 8	2.020.200.000

Décret exécutif n° 10-62 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Aprés approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quatre vingt quatorze millions six cent quarante neuf mille dinars (194.649.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	70.638.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	28.396.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.506.000
	Total de la 1ère partie	109.540.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	828.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	24.683.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.624.000
	Total de la 3ème partie	27.145.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	254.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	39.664.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
	Depenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	191.149.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total de la sous-section I	194.649.000
	Total de la section I	194.649.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	194.649.000

Décret exécutif n° 10-63 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt huit milliards quatre cent quatre vingt dix huit millions trente six mille dinars (28.498.036.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	142.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	53.750.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.040.000
	Total de la 1ère partie	211.090.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	47.000
	Total de la 2ème partie	47.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	49.100.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.300.000
	Total de la 3ème partie	57.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.580.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	209.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.576.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	57.035.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.163.000
	Total de la 5ème partie	3.163.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	116.588.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	533.600.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	20.225.440.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	5.655.640.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle	83.167.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	114.000.000
	Total de la 6ème partie	26.728.435.000

22 Safar 1431 7 février 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIEN	NNE N° 10 14
TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III	27.061.170.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	
	formation	
	Total de la 3ème partie	100.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	4.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	636.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	200.000.000

Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations,

prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....

Total de la 1ère partie....

85.500.000

921.500.000

31-13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.700.000
	Total de la 2ème partie	1.763.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.862.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	211.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	21.000.000
	Total de la 3ème partie	264.862.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	46.920.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.300.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.450.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	32.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.155.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.616.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	113.841.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.900.000
	Total de la 5ème partie	8.900.000
	Total du titre III	1.310.866.000
	Total de la sous-section II	1.310.866.000
	Total de la section I	28.498.036.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	28.498.036.000

Décret exécutif n° 10-64 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix milliards six cent soixante quinze millions cent quatre vingt un mille dinars (10.675.181.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	255.580.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	115.240.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.000.000
	Total de la 1ère partie	403.820.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	615.000
	Total de la 2ème partie	615,000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	91.980.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.445.000
	Total de la 3ème partie	102.825.000
	4ème Partie	
24.04	Matériel et fonctionnement des services	440.440.000
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	118.140.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	21.949.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	20.585.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	34.930.000
34-05	Administration centrale — Habillement	408.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	11.382.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	208.070.000
	5ème Partie	
25.01	Travaux d'entretien	12.455.000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.455.000
	Total de la 5ème partie	13.455.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	734.785.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
40.04	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	36.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000

22 Safar	1431
7 février	2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

147

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	1.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale d'urbanisme	200.000.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	124.589.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	126.886.000
	Total de la 4ème partie	452.475.000
	Total du titre IV	488.475.000
	Total de la sous-section I	1.223.260.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Traitement d'activité	1.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	557.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.050.000.000
	Total de la 1ère partie	3.107.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.500.000
	Total de la 2ème partie	4.740.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	538.000
22 12		512.971.000
33-13 33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux	
	œuvres sociales Total de la 3ème partie	67.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	37.128.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	36.640.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	30.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	44.880.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	3.533.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	50.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	4.673.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	352.000
	Total de la 4ème partie	207.706.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	17.325.000
	Total de la 5ème partie	17.325.000
	Total du titre III	4.027.480.000
	Total de la sous-section II	
	Total de la sous section II	4.027.480.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Traitement d'activité	2.200.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.100.000.000
	Total de la 1ère partie	4.100.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	528.000
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	6.100.000
	Total de la 2ème partie	6.628.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial	179.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations	
33-13	facultatives	830.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales.	745.250.000 91.900.000
	Total de la 3ème partie	1.016.980.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	47.430.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	47.860.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	39.680.000
34-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes	57.100.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement	4.480.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile	75.738.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers	9.573.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	72.000
	Total de la 4ème partie	281.933.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	18.900.000
	Total de la 5ème partie	18.900.000
	Total du titre III	5.424.441.000
	Total de la sous-section III	5.424.441.000
	Total de la section I	10.675.181.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	10.675.181.000

Décret exécutif n° 10-65 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante dix milliards sept cent soixante dix millions huit cent vingt deux mille dinars (70.770.822.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	130.222.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	46.385.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.518.000
	Total de la 1ère partie	198.125.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	286.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	882.000
	Total de la 2ème partie	1.168.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.002.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	44.151.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	51.253.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.850.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.815.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.260.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.887.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	54.422.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.800.000
	Total de la 5ème partie	8.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
37-09	Administration centrale — Frais d'études et enquêtes	17.000.000
	Total de la 7ème partie	25.000.000
	Total du titre III	338.768.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	1.500.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	24.000.000.000
	Total de la 4ème partie	25.500.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	23.555.718.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions	4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4
46-13	d'invalidité	12.433.000.000 1.691.756.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes	
46-15	(ICPR)	144.000.000
40-13	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non salariés	4.939.355.000
	Total de la 6ème partie	42.799.469.000
	Total du titre IV	68.309.469.000
	Total de la sous-section I	68.648.237.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitement d'activité	270 720 000
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	370.728.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel —	123.850.000
J1 2 5	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.516.000
	Total de la 1ère partie	547.094.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	1	

IOURNAL OFFICIEL DE LA	REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10
JOURNAL OFFICIEL DE LA	KEI ODLIQUE ALGERIEMMEN 10

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	18.806.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	123.644.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	8.800.000
	Total de la 3ème partie	151.250.000
	4ème Partie	
24.21	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	10.200.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	6.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	9.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	14.688.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	560.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.360.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.600.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	45.520.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi —Entretien des immeubles	7.200.000
	Total de la 5ème partie	7.200.000
	Total du titre III	751.364.000
	Total de la sous-section II	751.364.000
	Total de la section I	69.399.601.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitement d'activité	36.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations	15.500.000
	de sécurité sociale	1.177.000
	Total de la 1ère partie	52.677.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	750.000
	Total de la 2ème partie	750.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	650.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	12.875.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	721.000
	Total de la 3ème partie	14.346.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.652.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	416.000
24.22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.000.000
34-23		1.000.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	2.216.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	3.700.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	10.054.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des	
	immeubles	182.000

22 Safar 1431 7 février 2010

TABLEAU ANNEAE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et	
	séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	79.509.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses —	
	Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section I	89.509.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitement	
	d'activité	558.388.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et	
	allocations diverses	275.556.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	150.972.000
	Total de la 1ère partie	984.916.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes	
	d'accidents du travail	103.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.003.000
	•	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	17.730.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	208.736.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	
		9.000.000
	Total de la 3ème partie	236.866.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	9.017.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.342.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	8.366.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	15.647.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.081.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.440.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.800.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	53.833.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	4.094.000
	Total de la 5ème partie	4.094.000
	Total du titre III	1.281.712.000
	Total de la sous-section II	1.281.712.000
	Total de la section II	1.371.221.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	70.770.822.000

Décret exécutif n° 10-66 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre vingt douze milliards neuf cent trente cinq millions neuf cent trente neuf mille dinars (92.935.939.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	150.369.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	70.903.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.756.000
	Total de la 1ère partie	238.028.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.108.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	55.387.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.753.000
	Total de la 3ème partie	60.278.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	31.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.969.000
34-92	Administration centrale — Loyers	900.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.179.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse	40.000.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	82.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	72.065.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	118.011.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	8.176.000.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	82.617.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	41.000.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	50.628.000
	Total de la 6ème partie	8.662.321.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	51.300.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de	6.000.000
37-04	Solidarité	
27.05	famille et de la femme	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	9.800.000
37-06	Administration centrale — Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de Souk Ahras, commune de Sidi Fredj	1.690.000
	Total de la 7ème partie	73.790.000
	Total du titre III	9.119.626.000

TOTIDNAL OPPICIEL DE LA	DEDUCT TO LE AT CEDITANIE NO 10
JOURNAL OFFICIEL DE LA	REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

159

22 Safar 1431 7 février 2010 Nos DES CHAPITRES

TABLEAU ANNEAE (SUITE)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragement et interventions	
44-04	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID), ex-contrats de pré-emplois (CPE)	6.517.000.000
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS), ex-emplois saisonniers d'intérêt local (E.S.I.L)	6.933.600.000
	Total de la 4ème partie	13.450.600.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	357.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	110.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	55,800,000,000
46-09	Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale	1.500.000.000
	Total de la 6ème partie	57.767.812.000
	Total du titre IV	71.238.412.000
	Total de la sous-section I	80.358.038.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	667.291.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	292.844.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	66.369.000
	Total de la 1ère partie	1.026.504.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	1.270.000
	Total de la 2ème partie	1.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.896.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.693.529.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	20.152.000
	Total de la 3ème partie	1.737.577.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	15.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	24.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	900.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	71.170.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.500.000
	Total de la 5ème partie	10.500.000
	Total du titre III	2.847.041.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	190.860.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	9.540.000.000
	Total de la 6ème partie	9.730.860.000
	Total du titre IV	9.730.860.000
	Total de la sous-section II	12.577.901.000
	Total de la section I	92.935.939.000
		<i>74.733.737.</i> 000
	Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger	92.935.939.000

Décret exécutif n° 10-67 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard quatre cent quatre vingt deux millions six cent quatre vingt dix sept mille dinars (1.482.697.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	136.924.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	56.333.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.371.000
	Total de la 1ère partie	211.628.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.526.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	Mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	48.313.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.789.000
	Total de la 3ème partie	53.628.000

34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad	LIBELLES 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services Iministration centrale — Remboursement de frais	CREDITS OUVERTS EN DA 21.500.000 6.869.000
34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad	Matériel et fonctionnement des services Iministration centrale — Remboursement de frais Iministration centrale — Matériel et mobilier	
34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad	Iministration centrale — Remboursement de fraislministration centrale — Matériel et mobilier	
34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad	lministration centrale — Matériel et mobilier	
34-03 Ad 34-04 Ad		6.869.000
34-04 Ad	lministration centrale — Fournitures	
		7.649.000
34-05 Ad	lministration centrale — Charges annexes	14.221.000
	lministration centrale — Habillement	200.000
34-90 Ad	dministration centrale — Parc automobile	7.540.000
34-92 Ad	lministration centrale — Loyers	624.000
	lministration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	58.613.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01 Ad	Iministration centrale — Entretien des immeubles	4.291.000
	Total de la 5ème partie	4.291.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA)	
	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA)	
	bvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	39.600.000
	bvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	36.300.000
	Total de la 6ème partie	276.511.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01 Ad	lministration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	607.921.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	2.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture	70.000.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	247.550.000
	Total de la 4ème partie	319.550.000
	Total du titre IV	324.550.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	227.400.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	88.461.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	92.569.000
	Total de la 1ère partie	408.430.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	22.000
	Total de la 2ème partie	22.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	_
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	6.882.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	Mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	80.157.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	9.320.000
	Total de la 3ème partie	96.359.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.640.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.640.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.880.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	11.930.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	230.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.645.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	37.495.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.920.000
	Total de la 5ème partie	7.920.000
	Total du titre III	550.226.000
	Total de la sous-section II	550.226.000
	Total de la section I	1.482.697.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	1.482.697.000

Décret exécutif n° 10-68 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt milliards trois cent quatre millions soixante douze mille dinars (20.304.072.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2010, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2010, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activité	339.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	154.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	34.750.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	58.000.000
	Total de la 1ère partie	585.750.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.301.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.736.000
	Total de la 3ème partie	140.057.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.760.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	563.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	115.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	6.000.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	48.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.610.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	268.920.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.300.000
55 51	Total de la 5ème partie	6.300.000
	6ème Partie	0.500.000
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport	
30 01	et de jeunesse	715.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	210.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	50.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	37.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	28.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	78.000.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas	1.975.000.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	1.429.328.000
	Total de la 6ème partie	4.522.328.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	25.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	60.000.000
37-00	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	70.000.000
37-21 37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport.	40.000.000
31-22	Total de la 7ème partie	207.000.000
	Total du titre III	5.739.540.000
	Total da das III] 3.737.370.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA	REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10
JOHN ME OFFICIED DE EM	REF CEEF CE TE CERTE TO TO

167

22 Safar 1431 7 février 2010

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du	
43-01	personnel	11.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	2.300.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	155.000.000
	Total de la 3ème partie	2.468.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	45.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	120.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikjda	51.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des	31.000.000
	initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	100.000.000
	Total de la 4ème partie	316.000.000
	Total du titre IV	2.784.000.000
	Total de la sous-section I	8.523.540.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	5.374.655.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.515.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	899.845.000
	Total de la 1ère partie	8.789.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	12.000.000
	1	13.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	279.694.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.953.761.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	170.000.000
	Total de la 3ème partie	2.403.455.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	71.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	40.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	30.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	71.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	7.000.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	150.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	383.830.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	36.750.000
	Total de la 5ème partie	36.750.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des adhérents	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	11.633.532.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	130.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	17.000.000
	Total de la 3ème partie	147.000.000
	Total du titre IV	147.000.000
	Total de la sous-section II	-
		11.780.532.000
	Total des crédits auverts au ministre de la journesse et des	20.304.072.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	20.304.072.000